



JE VEUX POUVOIR FAIRE MON MÉTIER DE CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

Les conseillers pédagogiques ont vu leurs missions considérablement évoluer ces dernières années et beaucoup d'entre eux/elles perdent le sens même de leur métier : la formation et l'accompagnement des équipes pédagogiques.

Pourtant, de plus en plus d'enseignants non titulaires du CAFIPEMF, font fonction faute de candidats.

IL CONVIENT DONC D'OBTENIR DES AVANCÉES SUBSTANTIELLES POUR RENDRE DE NOUVEAU CE MÉTIER ATTRACTIF.

Le quotidien de beaucoup de conseillers pédagogiques se résume à :

- **Des missions de plus en plus nombreuses** et pas toujours en rapport avec leur cœur de métier
- **Un temps de travail extensible** à l'infini avec le sentiment que c'est un puits sans fond
- **Un manque de reconnaissance** notamment du fait d'une rémunération qui a décroché
- Un accompagnement des équipes pédagogiques qui passe souvent après **des missions plus administratives**

Le Sgen-CFDT s'est pleinement mobilisé pour obtenir des avancées et mieux reconnaître le travail des conseillers pédagogiques. Il a ainsi obtenu :

- **Une prime de 500 €** en janvier 2022 et l'assurance d'une **nouvelle revalorisation en 2023**
- L'ouverture au sein des académies de **groupes de travail** pour recentrer le travail de ces personnels

Mais il faut aller plus loin et obtenir :

- **Le centrage des missions** sur la formation et l'accompagnement des équipes pédagogiques
- Une **diminution de la charge administrative** notamment avec la gestion du logiciel GAIA
- **Le respect strict de la lettre de mission**
- La mise en place de **temps entre pairs** pour permettre d'échanger sur les formations et ses pratiques
- **Le respect des 39 semaines de travail annuelles**
- **Une enveloppe de frais de déplacement** suffisante
- **Une revalorisation** qui tienne compte des responsabilités des conseillers pédagogiques notamment dans l'accompagnement des entrants et des contractuels.



Je veux faire mon travail de conseiller pédagogique sereinement, je vote Sgen-CFDT